
Direction générale Soins de santé

CONSEIL FEDERAL DES
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Réf. : CFEH/D/ 468-1 (*)

**Avis d'initiative du CFEH concernant l'économie de 2,5 millions à
réaliser dans le Budget 2018**

Au nom du président,
M. Peter Degadt

Le secrétaire,
M. Facon Pedro



(*) Cet avis a été traité lors de la réunion plénière du 08/02/2018 et ratifié par le bureau à cette même date

Faisant suite à l'avis 465-1 du CFEH du 7 décembre 2017 concernant l'économie de 2,5 millions à faire dans le cadre du budget 2018 dans le BMF, le CFEH propose à Madame la Ministre de faire cette économie au prorata des soldes des articles 63 §1, §2 et §3 .

Ces montants se répartissent comme suit

Article 63 §1 : - 1.234.717 €

Article 63 §2 : - 1.242.307 €

Article 63 §3 : - 22.976 €

Le CFEH insiste cependant sur le fait que tous les engagements pris, notamment dans le cadre des accords pris pour la réforme en santé mentale, soient respectés.

Il est aussi demandé à Madame la Ministre de se pencher sur la problématique de la structuration possible de projets pilotes existants depuis des années et dont l'utilité a pu être prouvée.